

## SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

À cette séance ordinaire tenue le 14<sup>e</sup> jour d'août 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-08-14-157

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-08-14-158

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2017 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

## **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 10 et 17 juillet 2017.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-08-14-159

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 août 2017 au montant de 143 483.38 \$ et autorise le paiement des factures.

## **LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2017**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	3 950.00 \$
2	Telus	1 454.90 \$
3	Telus Mobilité	33.59 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, couple quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Salaires nets des Élus, juillet	2 485.22 \$
7	Salaires nets des Employés, juillet	29 667.45 \$
8	Salaires nets des Pompiers, juillet, gardes, 3 sorties: Mâchoires, entraide St-Thuribe, arbre rue Notre-Dame, pratiques, travail administratif: Patrick Auger :12¼hres	3 294.03 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise juillet	12 487.52 \$
10	Receveur Général du Canada, remise juillet	4 677.42 \$
11	REER, cotisations, juillet	2 596.04 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective juillet	2 422.26 \$
13	Canadien National, juin	554.00 \$
14	Postes Canada, timbres: 100.00\$, avis pour recherche fuite d'eau Aq.SC: 104.47\$	204.47 \$
15	Groupe Environnex, analyses d'eau potable et usée, juin: 319.82\$, juillet: 287.63\$	607.45 \$
16	Société Mutuelle de Prévention, forfait juillet à déc.	794.65 \$

17	Yamileth Rosales, remb. Act. Ext. Hockey Diégo, Loisirs	95.00 \$
18	Isabelle Lavallée, remb. Inscription terrain de jeu, Loisirs	86.00 \$
19	Ginette Beaudoin, remb. fact. cafetière bureau mun.	31.04 \$
20	Construction Ro. Inc. Dernier versement de la retenue pour le monte-personne, Mun.: 2494.64\$, Loisirs: 4842.52\$	7 337.16 \$
21	Fabrique St-Casimir, don Fête Champêtre 20 août	150.00 \$
22	Centre Routier St-Marc, vérification mécanique F-550	167.35 \$
23	Groupe Lafrenière, réparation tracteur	87.32 \$
24	Ministre des Finances et de l'Économie, demande d'autorisation Mise aux normes Aq. SC	1 309.00 \$
25	Transport Gilles Tessier Inc. 3h30 bulldozer pour gravier Rg. de l'Hêtrière	422.54 \$
26	Véronique Naud, remb. act. ext. Hockey 3 enfants, Loisirs	285.00 \$
27	Mélanie Germain, remb. act. ext. Hockey Olivier, Loisirs	95.00 \$
28	Ministre du Revenu du Québec, droits d'immatriculation au registre des entreprises	34.79 \$
29	Location Chapiteau Relais du Lac Blanc, chapiteau 24 juin, loisirs	201.21 \$
30	Animation Laforge, activité terrain de jeu 14 juillet, Loisirs	467.40 \$
31	Bar laitier du Vieux Moulin, activité terrain de jeu, Loisirs	66.73 \$
32	Marché Richelieu, Mun.: 2.75\$, Loisirs: 61.23\$	63.98 \$
33	Sports Plus St-Casimir, entretien tracteur gazon	263.15 \$
34	Lettrage Michel Durivage, 2 panneaux rampe mise à l'eau	310.43 \$
35	MRC Portneuf, hon. Prof. Urbanisme et géomatique 5-12-16 au 9-06-17, 6½hres	379.47 \$
36	SNC Lavalin, Hon. Profess. au 28 juin, plan d'intervention Aq.Sc et Aq.PM, TECQ 14-18	1 724.63 \$
37	Chem Action, réparation pompe usine Aq.SC	856.25 \$
38	Champagne & Matte, arp. Géom. Plan et profil HQ sur le lot 5020895, Réf: Conduite d'amenée Aq.SC, TECQ 14-18	1 350.96 \$
39	SBM copies facturables 20-08-17 au 20-10-17	187.34 \$
40	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 347.27\$, incendie: 28.01\$	375.28 \$
41	SCAR: Mun.: 407.40\$, Loisirs: 1744.98\$, Embelliss: 36.77\$	2 189.15 \$
42	Richard Équipements, papeterie et fournitures de bureau	420.24 \$
43	Les Entreprises St-Ubalde, rebuts d'asphalte	43.23 \$
44	Entreprises A. Massicotte, réparation lumières de rues	450.26 \$

45	Ville Donnacona, facturation cour municipale, Mai: 240.\$, juin: 210.\$	450.00 \$
46	Courrier de Portneuf, appel d'offres asphaltage Rapide Sud, Rue des Moissons	237.68 \$
47	RRGM, quote-part 2ième vers Boues de fosses septiques: 4467.14\$, quote-part 3ième vers. Ordures et matières recyclables: 39786.61\$	44 253.75 \$
48	134619 Canada Inc.(Albert Tessier), 2hres pelle enlever asphalte Ile Gandbois, et 4hres pelle bris d'aqueduc Rivière Blanche Ouest	517.38 \$
49	WSP hon. Prof. au 15 juillet, plan d'action Aq.SC: 3017.09\$ rés: 2017-05-08-096 TECQ 14-18, travaux correctifs désinfection Aq.SC: 2356.40\$, rés: 2017-06-12-136 TECQ 14-18:	5 373.49 \$
50	Premier Tech Aqua, programme d'entretien UV, printemps 2017, Revenu: Facturé au contribuable, réf: Règlement 127-2013	270.19 \$
51	Novicom, réparation radio David Grondin	189.69 \$
52	Construction Pavage Portneuf, achat asphalte Rivière Blanche Est et Ouest, Rapide Sud	445.77 \$
53	Équipements récréatifs Jambette, ours sur ressort terrain des loisirs, politique familiale	891.06 \$
54	Système de sécurité AC de Qc Inc., réparation de système de sécurité et d'incendie Bureau municipal et Centre Paroissial, Mun.: 52.43\$, Loisirs: 2112.67\$	2 165.10 \$
55	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op, sécateur, embellissement	15.72 \$
56	Ferme G. Grandbois, servitude Aq.PM	225.92 \$
57	Gérald Perreault, bail Aq.PM.	75.00 \$
58	Stelem, rondelles "hors d'usage" pour bornes fontaines, incendie	312.73 \$
59	Réseau Biblio, fournitures bureau bibliothèque	68.99 \$
60	Archambault, achat volumes bibliothèque	448.62 \$
61	Librairie Pantoute, achat volumes bibliothèque	442.97 \$
62	Expo Trois-Rivières, sortie terrain de jeu, Loisirs	672.75 \$
63	9080-8304 Québec Inc. 2 voyages autobus pour sorties terrain de jeu, Loisirs	592.13 \$
64	Godin Station Service, essence Mun.: 696.70\$, Incendie: 28.\$	724.70 \$
65	Garage Ghislain Tessier, réparation camion 913, incendie	81.00 \$
66	ADN Communication, hébergement site Web 01-08-17 au 01-08-18	443.80 \$

**TOTAL DU MOIS: 143 483.38 \$**

Municipalité:	<b>126 324.11 \$</b>
Loisirs:	<b>12 304.04 \$</b>
Incendie:	<b>3 911.68 \$</b>
Politique Familiale	<b>891.06 \$</b>
Embellissement	<b>52.49 \$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'août 2017.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**RAPPORT DES RESPONSABLES**

Madame Danielle D. DuSablou nous résume sa participation à la dernière messe des malades.

Monsieur Robert Lépine nous informe des commentaires positifs véhiculés sur les réseaux sociaux en regard de la halte routière de la rue Godin.

Monsieur Michel Trottier nous décrit les trois interventions du SSI effectuées au cours du dernier mois.

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe de la fin du camp de jour de la municipalité et de son taux de participation.

Monsieur Denis Naud commente la faiblesse du plan de signalisation entourant les travaux de réfection du pont de l'Île Grandbois et de la Rivière Blanche.

Monsieur Louis-Philippe Douville commente les travaux de la descente à la rivière de la rue Tessier Ouest.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe du début imminent des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

2017-08-14-160

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 161-2017  
CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE  
COMPTEURS D'EAU SUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC DU PIED  
DE LA MONTAGNE ET DU VILLAGE**

Je, soussigné, Louis-Philippe Douville, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 161-2017 concernant l'installation et l'entretien de compteurs d'eau sur les réseaux d'aqueduc du Pied de la Montagne et du village.

---

M. Louis-Philippe Douville, conseiller

2017-08-14-161

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE  
COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance collective des employés est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> août 2017;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le contrat d'assurance collective des employés soit renouvelé auprès de la compagnie Financière Manuvie au montant mensuel de 2 614.31\$ incluant les taxes pour la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018.

**QUE** M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-08-14-162

**PROJET DE DÉPOTOIR RADIOACTIF DE SURFACE DE CHALK  
RIVER**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Canada projette d'implanter un dépotoir radioactif de surface sur le territoire de Chalk River;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens de cette région sont inquiets des conséquences que pourraient avoir ce dépotoir sur la source d'eau potable qu'est la rivière des Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir demande aux gouvernements fédéral et provincial d'appliquer avec rigueur les normes de l'Agence internationale de l'énergie pour tous les types de déchets radioactifs, notamment dans le cadre du projet de dépotoir radioactif de surface de Chalk River.

ADOPTÉE

2017-08-14-163

**RISTIGOUCHE : APPEL À LA SOLIDARITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est fait l'objet d'une poursuite judiciaire par la pétrolière Gastem;

**CONSIDÉRANT** que cette municipalité sollicite de l'aide financière afin d'assurer sa défense;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'INDIQUER** à la Municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est que la Municipalité de Saint-Casimir ne pourra pas contribuer à leur campagne de financement;

**DE** référer cette municipalité au fonds de défense de la FQM et de leur suggérer de mettre en ligne une campagne de financement participatif sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE

2017-08-14-164

**APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DE PORTNEUF  
RELATIVEMENT AU PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LE  
RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS  
GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** que le 24 mai dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé quatre projets de documents relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant les sujets suivants :

- Développement durable des milieux de vie;
- Le territoire et les activités agricoles;
- Pour un aménagement harmonieux du territoire public;
- Gestion durable de la forêt et de la faune;

**CONSIDÉRANT** que le MAMOT a enclenché un processus de consultation auprès du milieu municipal dans le but de recueillir les commentaires sur les documents déposés et que la date pour la réception des commentaires était fixée au 22 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** les enjeux importants liés à ces orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et les implications de ces dernières en matière d'organisation et de développement du territoire régional au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que le processus de consultation soulève différentes interrogations et que les délais impartis pour procéder à l'analyse des documents et soumettre des commentaires s'avèrent nettement insuffisants;

**CONSIDÉRANT** que les documents d'orientations font souvent référence à des documents d'accompagnement actuellement inaccessibles ou non disponibles;

**CONSIDÉRANT** que le texte inhérent aux attentes gouvernementales est en discordance avec le message gouvernemental faisant état « d'attentes adaptées à la réalité des territoires et à une approche partenariale »;

**CONSIDÉRANT** que la formulation même des attentes gouvernementales et l'utilisation à profusion du verbe « doit » crée des obligations absolues et un régime d'imposition gouvernementale qui laisse peu de flexibilité et ne traduit pas réellement la possibilité d'adaptation à la réalité de chacun des territoires;

**CONSIDÉRANT** que la rédaction des orientations gouvernementales ne respecte pas le principe véhiculé par le projet de loi 122 visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir appuie la MRC de Portneuf à l'effet de demander au MAMOT de revoir le processus de consultation en cours concernant le renouvellement des OGAT afin de procéder à une véritable consultation du milieu municipal, selon une approche partenariale;

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir appuie la MRC de Portneuf à l'effet de demander que la rédaction des orientations gouvernementales soit également revue à la lumière des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre du projet de loi 122, en reconnaissant les municipalités comme des gouvernements de proximité et en laissant une plus grande latitude aux MRC quant aux choix d'aménagement et de développement qu'elles peuvent exercer sur leur territoire respectif.

**ADOPTÉE**



2017-08-14-165

**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE /  
ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit également vérifier la précision des débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée dans les réseaux d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE**, présentement, les débitmètres installés ne respectent pas la précision acceptable, soit de 5% et moins;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir s'engage d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018 à :

- Faire les corrections nécessaires pour s'assurer que la précision des débitmètres soit acceptable.
- Effectuer la vérification des débitmètres;
- S'assurer que les débitmètres en place respectent la précision acceptable, soit un écart de 5% et moins pour les trois gammes de débit (fort, faible et moyen).

**ADOPTÉE**

2017-08-14-166

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2017 CONCERNANT  
LES LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE NOTRE-DAME ET LE  
RANG DU RAPIDE SUD**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**ATTENDU QU'UN** avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir tenue le 10 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement numéro 160-2017 concernant les limites de vitesse sur la rue Notre-Dame et le rang du Rapide Sud soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-08-14-167

**AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX FEPTU/AQPM (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 158-2017)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir bénéficie déjà d'une marge de crédit de 1 345 910\$ de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf (CFE Desjardins Québec-Portneuf);

**CONSIDÉRANT** que le 12 juillet 2017 la municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui approuve le règlement d'emprunt 158-2017 au montant de 1 813 400\$ dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'aqueduc du Pied de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise un emprunt temporaire à l'effet de porter la marge de crédit actuelle de 1 345 910\$ à 1 813 400\$;

**D'EFFECTUER** une demande auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf (CFE Desjardins Québec-Portneuf);

**QUE** monsieur le maire, Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

2017-08-14-168

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE NOTRE-DAME / RANG DU RAPIDE SUD / RUES DES PIONNIERS ET DES MOISSONS**

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entreprises ont déposé des soumissions pour réaliser les travaux de voirie de la rue Notre-Dame, du rang du Rapide Sud et des rues des Pionniers et des Moissons et ce, en réponse au devis d'appel d'offres #2017-05-08-094 déposé sur le SEAO le 13 juillet dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'une analyse des soumissions a été effectuée le 7 août dernier et que les résultats sont les suivants:

Firme	Prix (taxes incluses)
Construction & Pavage Portneuf inc.	178 219.71\$
P.E. Pageau inc.	137 084.12\$
Pavco inc.	135 356.14\$

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le contrat pour la réalisation des travaux de voirie de la rue Notre-Dame, du rang du Rapide et des rues des Pionniers et des Moissons soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavco inc. au montant de 135 356.14\$ (taxes incluses).

**QUE** le devis d'appel d'offres, la soumission incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat;

**D'IMPUTER** la somme de 89 726.58\$ (plus taxes) à la TECQ 2014-2018 pour les travaux de la rue Notre-Dame et du rang du Rapide Sud et de 28 000\$ (plus taxes) au programme PAARRM du MTQ pour les travaux des rue des Pionniers et des Moissons.

ADOPTÉE

2017-08-14-169

**LOCATION D'UN ESPACE DE TERRAIN À MONSIEUR GÉRALD PERREAULT SUR LE LOT 3 927 558**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Gérald Perreault projette d'installer une station de pompage d'eau d'érable de manière non-permanente sur le lot 3 927 558;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à louer un espace sur ce lot;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir accepte de louer à Monsieur Gérald Perreault un espace sur le lot 3 927 558 pour l'installation du conteneur (8' x 20'), lequel doit être situé en retrait des nouvelles installations de traitement de l'eau potable du Pied de la Montagne;

**QUE** la durée de location soit établie à cinq (5) ans (renouvelable par période de cinq (5) ans) à compter du 14 août 2017;

**QUE** le prix de location soit fixé à 1.00\$/année.

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir se dégage de toute responsabilité en regard de cette station de pompage d'eau d'érable et de son contenu.

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir se réserve le droit de demander le déplacement ou le retrait complet de cette station de pompage d'eau d'érable sur préavis d'un (1) mois et ce, aux frais de Monsieur Gérard Perreault.

ADOPTÉE

2017-08-14-170

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE ET DE TÉLÉMÉTRIE POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (AQSC)**

**CONSIDÉRANT** qu'en regard de la problématique de désinfection de l'eau potable il y a lieu de se doter d'un nouveau panneau de contrôle afin d'enregistrer les paramètres requis par le MDDELCC;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADJUGER** un contrat de gré à gré à Automatisation JRT inc. de Québec pour la somme de 15 140\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service JRT17-369 du 13 juillet 2017.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste 23 05020 526 «Machinerie et outillage AQSC »

ADOPTÉE

2017-08-14-171

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE À LA RIVIÈRE DE LA RUE TESSIER OUEST**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont favorables à faire réaliser ce projet par un entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ADJUGER** un contrat de gré à gré à Pax Excavation inc. de Saint-Raymond pour la somme de 21 743\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 18 juillet 2017.

**DE FINANCER** cette dépense via la subvention du Pacte rural et du Surplus accumulé non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT  
DE 194 500\$ / RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155-2016**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	14 août 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4148 %
Montant :	194 500 \$	Date d'émission :	22 août 2017

**ATTENDU QU'À** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>			
14 700 \$	1,60000 %	2018	
14 900 \$	1,80000 %	2019	
15 200 \$	2,05000 %	2020	
15 500 \$	2,25000 %	2021	
134 200 \$	2,50000 %	2022	
Prix : 98,00200		Coût réel : 2,92042 %	
<b>2 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF</b>			
14 700 \$	3,13000 %	2018	
14 900 \$	3,13000 %	2019	
15 200 \$	3,13000 %	2020	
15 500 \$	3,13000 %	2021	
134 200 \$	3,13000 %	2022	
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,13000 %	

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Robert Lépine  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 août 2017 au montant de 194 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 155-2016. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** les billets soient signés par le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard.

ADOPTÉE

2017-08-14-173

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT  
DE 194 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AOÛT 2017**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 194 500 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017, réparti comme suit

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
155-2016	100 528 \$
155-2016	93 972 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 155-2016, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 22 août 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	14 700 \$	
2019.	14 900 \$	
2020.	15 200 \$	
2021.	15 500 \$	
2022.	15 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	118 300 \$	(à renouveler)

**QUE** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 155-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2017-08-14-174

**ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENTS D'EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu un avertissement de la part du MDDELCC daté du 24 juillet 2017 relativement à une non-conformité au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'INDIQUER** au MDDELCC que la Municipalité de Saint-Casimir se dotera d'ici le 30 septembre 2017 d'enregistreurs électroniques de débordements sur les ouvrages de surverse suivants : REG1, EP51, EP56 et EP 131;

**D'INDIQUER** au MDDELCC que le régulateur à vortex Hydrovex 150 IHV 11-6 CCW de l'ouvrage de surverse REG 1 a toujours été en place depuis sa mise en service et qu'il n'a fait l'objet d'aucun enlèvement.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à obtenir des soumissions en regard de cette mise aux normes.

ADOPTÉE

**DIVERS**

A) Frais de déplacement des pompiers lors des cours de formation

Monsieur le maire mentionne qu'une vérification a été effectuée et que les frais de déplacement des pompiers lors des formations sont conformes à la directive de co-voiturage.

B) Entretien du panneau de la traverse de piétons situé devant l'école primaire

Monsieur Louis-Philippe Douville demande de regarder les alternatives afin de refaire le visuel de ce panneau.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-08-14-175

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h40.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire